



Assemblée générale

Distr. générale
18 juin 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session

Point 138 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago Wins (Uruguay)

I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session le point intitulé « Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola », et de le renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 59e et 60e séances, les 23 mai et 17 juin 2002. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/56/SR.59 et 60).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport final du Secrétaire général sur la liquidation des avoirs de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola au 20 juin 2000 (A/56/900) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/948).

II. Examen du projet de décision A/C.5/56/L.80

4. À la 60e séance, le 17 juin 2002, le représentant du Brésil, coordonnateur des consultations officielles sur la question, a présenté, au nom du Président, un projet de décision intitulé « Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola » (A/C.5/56/L.80).



5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/56/L.80 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

L'Assemblée générale

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur la liquidation définitive des avoirs de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola¹ et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

b) Approuve la donation des biens, dont la valeur d'inventaire totale s'élève à 235 800 dollars des États-Unis et la valeur résiduelle correspondante à 81 700 dollars, à divers organismes des Nations Unies et entités non gouvernementales, comme indiqué de manière détaillée à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général¹.

¹ A/56/900.

² A/56/948.